



Fédération nationale des
conseils scolaires francophones

Le Bulletin

Avril 2013



Mot du président



Rencontre du Comité tripartite :

Vue d'ensemble de la démarche de
planification stratégique pour l'ÉLF
au Canada >>> [Détails](#)



Congrès annuel 2013 de la FNCSF :

D'éminents juristes seront présents
>>> [Détails](#)



Stratégie de communication de la FNCSF :

Exercice de positionnement
>>> [Détails](#)



Certificat de reconnaissance de l'ÉCC :

L'Académie Parhémie de
Whitehorse honorée par la FNCSF
>>> [Détails](#)



Nouveauté pour la rentrée scolaire 2013 :

Lancement en octobre du site Web de l'ÉLF au Canada
>>> [Détails](#)



Cour suprême :

Décision importante attendue sur le
statut du français devant les
tribunaux >>> [Détails](#)



L'INForm@teur, mai 2013 :

Recrutement et fidélisation, pierres
angulaires de l'ÉLF au Canada
>>> [Détails](#)



Pédagogie à l'école de langue française :

Télé réalité dans les écoles
secondaires >>> [Détails](#)



Cadre pancanadien pour l'appropriation de la culture :

Banque de référents culturels
>>> [Détails](#)



Comités permanents sur les langues officielles :

La FNCSF invitée à témoigner
>>> [Détails](#)



Des commentaires? N'hésitez pas à nous joindre.

À noter au
calendrier





Mot du président

Il y a à peine quelques jours, nous étions réunis à Montréal dans le cadre de la rencontre bisannuelle du Comité tripartite. Cette rencontre a été des plus fructueuses comme à l'habitude puisqu'elle a permis à nos partenaires représentant les instances politiques fédérale, provinciales/territoriales ainsi que le milieu communautaire d'avoir une vue d'ensemble des projets-clés nationaux en éducation.

Beaucoup d'outils afin d'appuyer le travail que font les conseils scolaires, sont en cours de développement. Comme vous le constaterez à la lecture de ce Bulletin, des projets tels que la Pédagogie à l'école de langue française (PELF) ou encore le Cadre pancanadien pour l'appropriation de la culture visent à épauler les enseignantes et enseignants dans nos écoles de langue française en contexte minoritaire pour favoriser la construction identitaire chez les élèves. Ces projets s'inscrivent également dans la démarche des quatre comités de travail du Comité tripartite qui portent respectivement sur la petite enfance, la pédagogie/apprentissages, la construction identitaire et l'immigration.



La FNCSF n'est pas en reste dans la foulée pour mieux outiller les conseils scolaires puisque, dès l'automne, un nouveau site Web de l'Éducation en langue française (ÉLF) au Canada verra le jour. Ce site a pour but de faciliter la recherche d'informations auprès des gens naviguant sur le Web et curieux d'en savoir davantage sur l'éducation en langue française en contexte minoritaire qu'il s'agisse de services de garde, d'écoles primaires ou secondaires, d'éducation postsecondaire ou encore d'éducation aux adultes. Nous espérons que ce site contribuera à mieux faire connaître l'ÉLF au pays et, conséquemment, générera une augmentation des inscriptions dans nos écoles tout en consolidant l'image de marque de l'école de langue française au pays.

Enfin, nous sommes en attente de la décision que rendra la Cour suprême dans le dossier du statut du français, et plus spécifiquement des documents présentés en français, devant les tribunaux. Le jugement que rendra le plus haut tribunal au pays sera décisif pour l'ensemble de nos conseils scolaires. D'ailleurs, je vous invite à vous joindre à nous lors de notre prochain congrès annuel à Victoria. Le thème sera *Droits de gestion des conseils scolaires : au-delà des turbulences!* Il y sera donc question des démêlés juridiques passés, présents et futurs de nos conseils scolaires dans la poursuite de l'objectif d'assurer la pérennité et la vitalité de l'éducation en langue française en contexte minoritaire.

Robert Maddix ←



Rencontre du Comité tripartite :

Vue d'ensemble de la démarche de planification stratégique pour l'ÉLF au Canada

Les 24 et 25 avril dernier, les membres du Comité tripartite se sont réunis à Montréal. Cette rencontre leur a permis, entre autres, de prendre connaissance des travaux accomplis par les comités de travail portant sur les quatre domaines soit la petite enfance, la pédagogie/apprentissages, la construction identitaire et l'immigration. Ainsi les coprésidences de chacun de ces comités ont présenté un survol des étapes franchies à ce jour et de celles à venir. La Table nationale sur l'éducation, qui regroupe une douzaine d'organismes du monde de l'éducation et communautaire, s'était adonnée au même exercice en mars dernier.



Le consultant en éducation, Réjean Aubut, a présenté les grandes lignes du plan stratégique sur l'éducation en langue française 2012-2017. Ce plan présente la vision suivante : les membres des communautés francophones et acadiennes (CFA) vivent et s'épanouissent en français. Grâce, entre autres, à leur système d'éducation en langue française modelé selon leurs aspirations, ils ont les capacités collectives et individuelles d'agir dans tous les domaines de leur développement et de contribuer ainsi à l'essor du Canada. « Par exemple, quand on intègre la langue et la culture à l'enseignement des différentes disciplines, on optimise les occasions de construction d'une identité francophone », a précisé Réjean Aubut.

Par ailleurs, il a rappelé que chacun des quatre comités de travail du Comité tripartite suit la même démarche. Ces comités devront, au cours de la prochaine année, tracer un portrait de la situation de leur domaine en faisant ressortir les forces et défis relativement à ce domaine. Pour ce faire, ils feront appel à des groupes d'expertises. Par la suite, des groupes d'expertises devront établir des critères de pertinence en matière de stratégies intersectorielles dans leur domaine respectif. Ces critères seront diffusés aux membres des communautés francophones et acadiennes.

À titre d'exemple, le comité de travail en construction identitaire demandera à un groupe d'expertises de dresser un portrait intersectoriel de la situation en matière d'une construction d'identité collective et individuelle. Le comité d'expertises s'inspirera des principes directeurs en construction identitaire développés par l'Association canadienne d'éducation de langue française pour établir leurs critères de pertinence. Ces principes sont les suivants : s'inscrire dans la francophonie contemporaine, miser sur la créativité et l'innovation, valoriser la diversité, favoriser l'action concertée de la famille, de la communauté et de l'école, développer un rapport positif à la langue française, créer des liens au sein de la francophonie canadienne, encourager la mobilisation et viser des effets durables. Un lexique sera aussi créé afin de favoriser une meilleure compréhension du langage qui sera utilisé par ces comités. La prochaine rencontre du Comité tripartite aura lieu en décembre 2013 à Ottawa. ←



Congrès annuel 2013 de la FNCSF :

D'éminents juristes seront présents

Nous sommes heureux de pouvoir compter sur la présence d'éminents juristes au prochain congrès de la FNCSF. Ainsi, maître Michel Bastarache sera des nôtres pour présenter la conférence d'ouverture le vendredi 25 octobre. Ancien juge à la Cour suprême, Maître Bastarache a également défendu avec succès, devant le plus haut tribunal au pays, la cause historique Mahé. L'arrêt Mahé confirmait en 1990 le droit des francophones de gérer leurs écoles tel qu'enchâssé dans la *Charte canadienne des droits et libertés* selon l'article 23.

Ce 23^e congrès de la FNCSF intitulé *Droits de gestion des conseils scolaires : au-delà des turbulences!* offrira une occasion de réfléchir sur le chemin parcouru par les conseils scolaires pour asseoir leurs droits de gestion et sur les défis qui persistent. Des ateliers en compagnie d'avocats spécialisés dans les questions d'éducation permettront la tenue de discussions plus en profondeur sur les cas de cour actuels, et à venir, de plusieurs de nos conseils scolaires. Les avocats Roger Lepage, Mark Power et Michel Doucet offriront un éclairage de premier ordre sur les démêlés juridiques qui opposent certains de nos conseils scolaires à leur gouvernement provincial et territorial respectif.



Maître Michel Bastarache a siégé à la Cour suprême de 1997 à 2008



Par ailleurs, le nouveau site Web de l'Éducation en langue française (ÉLF) au Canada, son moteur de recherche et des outils d'accompagnement seront dévoilés aux congressistes.

C'est donc un rendez-vous du 24 au 26 octobre 2013 à Victoria, en Colombie-Britannique. Les inscriptions débuteront dès la fin du mois de mai. En espérant vous y voir en grand nombre! ←



Stratégie de communication de la FNCSF :

Exercice de positionnement

La FNCSF poursuit l'élaboration de sa stratégie de communication qui vise à renforcer l'atteinte des objectifs fixés dans son plan stratégique. Récemment, les membres du comité exécutif de la FNCSF ont participé à un exercice de positionnement de la marque visant à dégager les forces de la FNCSF et à identifier ses défis.



Parmi les forces relevées, notons la crédibilité dont bénéficie la FNCSF auprès de ses partenaires, sa représentativité nationale et sa visibilité au sein d'événements-clés du monde de l'éducation. Comme tout autre organisme, la FNCSF doit veiller à maintenir sa pertinence en répondant aux attentes de ses membres. Ainsi la stratégie de communication qui sera développée tentera de répondre à plusieurs objectifs soit :

- Que la FNCSF devienne un incontournable quand on parle de l'ÉLF au Canada
- Que les membres aient confiance en la FNCSF de les représenter
- Que la FNCSF aide à consolider le réseau des écoles de langue française au pays
- Que la FNCSF contribue à faire grandir et rayonner l'ÉLF au Canada
- Que la FNCSF devienne un chef de file dans le monde de l'éducation en contexte minoritaire au pays
- Que la FNCSF ait réussi, à partir de modelage, à favoriser un modèle de participation grâce à l'École communautaire citoyenne qui redéfinit la relation bidirectionnelle entre l'école et la communauté



Membres du conseil d'administration de la FNCSF

L'apport de l'ensemble des membres du CA de la FNCSF sera sollicité pour poursuivre l'exercice de positionnement de la marque. Rappelons que la stratégie de communication de la FNCSF devra couvrir les trois prochaines années. ←



Certificat de reconnaissance de l'ÉCC :

L'Académie Parhélie de Whitehorse honorée par la FNCSF

L'Académie Parhélie située à Whitehorse, au Yukon, voit ses efforts couronnés pour l'établissement d'un partenariat solide avec la communauté. La FNCSF a choisi d'attribuer un certificat de reconnaissance en tant qu'école communautaire citoyenne à l'école secondaire Parhélie pour son intégration de la philosophie de l'ÉCC.

Rappelons que L'ÉCC favorise une relation bidirectionnelle entre la communauté et l'école à travers trois visées soit l'engagement, la réussite et le continuum.

L'Académie Parhélie offre un programme d'études secondaires novateur axé sur le plein air, les études et les beaux-arts. Depuis sa création il y a un peu plus de cinq ans, le nombre d'élèves inscrits a augmenté de 40 %.

L'attrait de ce programme se fait même sentir au-delà des murs de l'école avec l'inscription d'élèves qui ne proviennent pas de l'école primaire Émilie-Tremblay qui abrite l'Académie Parhélie.



Des élèves en excursion sur la rivière Yukon



L'effet parhélie qui offre l'illusion de trois soleils côte à côte dans le ciel grâce à un phénomène optique lié au halo solaire

Le certificat de reconnaissance de l'ÉCC sera remis à l'Académie Parhélie lors d'une cérémonie officielle qui se tiendra en juin à Whitehorse. Pour en savoir davantage sur la réussite de l'Académie Parhélie, nous vous invitons à consulter le plus récent numéro de L'INFORM@teur portant sur le recrutement et la fidélisation des élèves, du personnel et des parents et qui consacre un article complet à cette école secondaire qui a su se démarquer. Ce numéro de L'INFORM@teur sera bientôt disponible sur le site Web de la FNCSF au www.fnscf.ca, sous l'onglet RNDGÉ. ←



Nouveauté pour la rentrée scolaire 2013 :

Lancement en octobre du site Web de l'ÉLF au Canada

Un nouveau site Web de l'Éducation en langue française (ÉLF) au Canada sera disponible, dès l'automne, pour épauler les parents à la recherche d'un service éducatif en français en contexte minoritaire. C'est la firme de publicité Cundari, la même qui avait réalisé la campagne de promotion de l'ÉLF en Ontario, qui développera ce nouvel outil de communication. Le dévoilement officiel de ce site Web se fera à l'occasion du congrès annuel de la FNCSF qui aura lieu à la fin d'octobre, à Victoria, en Colombie-Britannique.



Grâce à un moteur de recherche, ce site Web devrait faciliter la vie à celles et à ceux qui cherchent de l'information sur des services éducatifs en français en milieu minoritaire, qu'il s'agisse de services de garde, d'école primaires ou secondaires, d'éducation postsecondaire ou encore d'éducation aux adultes. Il comportera un bouton *Contactez-moi* sur lequel les internautes pourront cliquer pour obtenir des précisions dans leurs démarches afin d'en savoir davantage sur l'éducation en langue française au Canada.

La création de ce site Web comporte deux objectifs principaux, rappelle le président de la FNCSF, Robert Maddix. « Ce site vise à contribuer à une hausse des inscriptions dans les établissements d'enseignement francophones tout en permettant d'expliquer, de présenter ce qu'est l'ÉLF au Canada. L'intention avec la création de ce site Web va donc au-delà de l'aspect pratique d'aider les parents à trouver des services éducatifs en français dans une province ou un territoire donné. Ce site se veut aussi un outil pour sensibiliser, conscientiser les internautes à la valeur ajoutée que représente l'ÉLF au Canada en contexte minoritaire », explique-t-il.

Le site de l'ÉLF au Canada accordera notamment une attention particulière aux concepts entourant le projet rassembleur de l'École communautaire citoyenne (ÉCC). Ce projet né de la Table nationale sur l'éducation qui regroupe une douzaine de partenaires clés issus des milieux éducatifs et communautaires, s'articule autour d'un ensemble de savoir-faire collectifs et de conditions de réussite qui font appel à la collaboration. Essentiellement, L'ÉCC se veut une invitation à dynamiser les communautés francophones en contexte minoritaire par la création de projets régionaux soutenus par une démarche nationale. ←



Cour suprême :

Décision importante attendue sur le statut du français devant les tribunaux

La Cour suprême du Canada a entendu, plus tôt ce mois-ci, l'appel déposé par le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, la Fédération des parents francophones de cette province et un groupe de parents francophones. Les plaignants tentent d'obtenir que le français soit reconnu comme langue d'usage devant les tribunaux de la Colombie-Britannique.

Lors de l'audience, un des juges ne semblait pas réaliser que les conseils scolaires francophones sont tenus par la loi, selon l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, de conduire leurs affaires en français alors que ces mêmes conseils se voient forcés de produire leurs documents en anglais lors de différends de nature juridique. Il s'agit d'une situation paradoxale, estime l'avocat Mark Power qui défend le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique. Monsieur Power ajoute : « ce dossier porte sur l'une des nombreuses suites logiques des droits de gestion par et pour les francophones en matière d'éducation. »



L'automne dernier, la Cour suprême a accepté d'entendre la cause impliquant le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (CSF). Et, compte tenu de l'urgence du jugement attendu dans le contexte de la poursuite intentée par le CSF contre le ministère de l'Éducation de cette province, le plus haut tribunal au pays a également accepté d'accélérer la date de l'audience.

Rappelons qu'en juin 2012, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique soutenait un jugement exigeant que le conseil scolaire francophone traduise vers l'anglais tous les documents qui seront présentés dans la poursuite intentée par le CSF, la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique (FCFCB) et un groupe de parents codemandeurs contre le ministère provincial de l'Éducation pour obtenir la parité dans le domaine de l'éducation francophone dans la province.

Ce jugement s'appuie sur une loi datant de 1731, imposant l'anglais comme langue d'usage devant les tribunaux des colonies britanniques. Le Conseil scolaire et les représentants des parents ont immédiatement demandé à la Cour suprême du Canada de se pencher sur ce jugement et sur la validité de la loi de 1731.

Ce que le CSF, la FPFCEB et les parents demandent est que la Cour suprême du Canada confirme que les juges des tribunaux provinciaux peuvent permettre que le français soit utilisé devant leur tribunal ou que des documents soient présentés en français sans devoir fournir une traduction de ceux-ci. ←



L'INForm@teur, mai 2013 :

Recrutement et fidélisation, pierres angulaires de l'ÉLF au Canada

L'INForm@teur vous revient, ce printemps, avec un nouveau numéro portant sur le recrutement et la fidélisation des élèves, du personnel et des parents dans les écoles de langue française en contexte minoritaire au pays. Cette revue virtuelle produite par le Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGÉ) revisite ce thème abordé précédemment en 2008 à la lumière des avancées réalisées depuis ce temps au sein de nos conseils scolaires pour recruter les ayants droit et maintenir la clientèle et le personnel dans les écoles.



Il est beaucoup question de communication dans cette édition puisque pour attirer et recruter il faut d'abord faire connaître un service. Ainsi L'INForm@teur vous présente des pratiques gagnantes dans quatre de nos conseils scolaires qui leur ont permis de se distinguer à la fois sur la scène régionale, nationale et internationale. L'article de fond porte, quant à lui, sur les outils de communication que la FNCSF est à développer afin de venir appuyer les efforts des conseils scolaires pour augmenter leur visibilité et faire connaître davantage les particularités de l'ÉLF au Canada en contexte minoritaire. Par ailleurs, la chronique juridique porte sur un jugement rendu par la Cour d'appel de l'Ontario l'automne dernier dans le cas d'un couple exogame... jugement qui risque de faire jurisprudence au pays. En bref, la Cour d'appel a statué que la meilleure façon de transmettre la langue et la culture française était que les trois enfants du couple divorcé fréquentent l'école française et non une école d'immersion.

Pour consulter la plus récente parution de L'INForm@teur, vous n'avez qu'à vous rendre sur le site Web de la FNCSF au www.fnscf.ca et cliquer sur l'onglet RNDGÉ. ←



RNDGÉ

L'INForm@teur

Revue virtuelle pour les administrateurs
du domaine de l'éducation en français



Pédagogie à l'école de langue française :

Télé-réalité dans les écoles secondaires de langue française

La pédagogie à l'école de langue française (PELF) est un projet initié par la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants (FCE). La PELF a pour objectif de développer du matériel dans lequel les enseignantes et enseignants se reconnaissent.

Jusqu'à présent, la PELF a produit plus de 150 capsules vidéo. Ces capsules s'adressent à tout le personnel enseignant, en particulier le personnel enseignant nouvellement arrivé de milieux majoritaires, le personnel enseignant qui doit s'adapter à un nouveau cadre d'intervention et le personnel enseignant originaire d'autres pays. « La pédagogie francophone en contexte minoritaire est complexe, mais on ne voulait pas présenter ce sujet de façon compliquée », affirme Gilberte Godin, coordonnatrice du projet. Elle ajoute que la prémisse de ce projet est que le climat en salle de classe a une influence déterminante dans la construction identitaire. « Il faut désamorcer l'insécurité linguistique et culturelle et ces capsules vidéo sont là pour aider les enseignantes et enseignants à y arriver », précise Gilberte Godin.



Les capsules se veulent des moments pédagogiques qui serviront de prétexte à des discussions et réflexion sur des sujets aussi divers que la musique francophone, l'usage du français dans les corridors de l'école, les expressions canadiennes-françaises savoureuses, etc. « Nous sommes à l'ère YouTube. Les gens veulent voir le marteau qui enfonce le clou. Ils n'ont pas le désir ni le temps de lire le manuel d'instructions. C'est pourquoi nous avons gardé nos modules courts. Ils dépassent rarement quelques minutes », explique Ronald Boudreau, directeur des services francophones à la FCE.

Les capsules vidéo s'inspirent toutes de situations réelles rapportées par des enseignantes et enseignants. Des scénarios mettent en scène ces situations diverses qui sont interprétées non pas par des acteurs, mais par des élèves et des enseignantes et enseignants du réseau d'éducation en langue française au pays. Ceci confère un cachet d'authenticité à ces capsules vidéo. Certaines de ces capsules ont déjà été diffusées à TFO dans le cadre de la série Identité 2.0, résultat d'un partenariat entre le diffuseur ontarien et la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants. Pour visionner ces capsules qui abordent les thèmes du marché du travail, de la technologie et du postsecondaire, rendez-vous au : <http://www3.tfo.org/emissions/GP120897/identite-2-0#/1>



Ce projet a été rendu possible grâce au financement des ministères de l'Éducation et à celui accordé dans le cadre du Fonds des médias du Canada. Il s'inscrit dans le cadre des priorités identifiées dans l'axe Pédagogie du dernier plan d'action Article 23 et du domaine prioritaire Pédagogie/apprentissages retenu lors du Sommet sur l'éducation 2012. Le projet devrait être complété en mars 2014.

Les prochaines étapes comprennent la réalisation de capsules pour le primaire et la catégorisation des capsules déjà tournées dans les écoles secondaires. Plus d'une quarantaine de chercheurs, enseignantes et enseignants ont participé à l'élaboration du projet. « Nous sommes à compiler des recommandations pour le suivi du PELF dans un souci de faire le pont avec les communautés », explique Ronald Boudreau.



Glenn O'Farell, dg de TFO, Michel Rivard, producteur télé, Julie Caron, chef des services éducatifs à TFO et Ronald Boudreau, directeur des services aux francophones pour la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants, lors du lancement de la série Identité 2.0

Il est à noter que le 8 mai prochain à compter de 15 h (HAE), Ronald Boudreau et Gilberte Godin offriront une session de formation sur la PELF dans le cadre du Réseau national de leadership pour l'apprentissage au 21^e siècle (RNLA). Ce réseau social virtuel permet aux cadres des conseils scolaires de langue française en contexte minoritaire de suivre l'actualité dans le monde de l'éducation par le biais de formation, de présentation de conférenciers et de forums de discussion. ←

Cadre pancanadien pour l'appropriation de la culture : Banque de référents culturels

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) mieux connu sous l'acronyme CMEC est à développer un site de perfectionnement professionnel qui repose sur une banque de référents culturels signifiants pour la francophonie. Ce projet vise à améliorer les conditions d'apprentissage du français langue maternelle en contexte minoritaire. Les fondements de ce projet reposent sur la notion que l'amélioration du rendement scolaire des élèves francophones de milieux minoritaires passe par l'acquisition de compétences socioculturelles qui leur permettront d'exploiter la langue comme instrument d'apprentissage, de communication et de développement personnel.





Le lancement du site Web du cadre pancanadien pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française aura lieu lors du congrès annuel de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) à Régina à la fin de septembre. Ce projet comprend une banque de référents culturels (plus de mille soit une centaine par province et territoire!) dont 18 capsules vidéo.

L'ensemble des provinces et territoires, à l'exception du Québec, a contribué au projet. Cette banque de référents culturels en ligne vise à fournir des repères aux intervenantes et intervenants en éducation en milieux minoritaires francophones pour favoriser et faciliter la construction d'une identité francophone. Ce projet est issu d'un besoin identifié lors du dernier plan d'action article 23 et du Sommet sur l'éducation 2012. Il a été financé à la fois par le gouvernement fédéral (Patrimoine canadien) et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Pour accéder au site Web, les internautes devront se rendre au site du CMEC qui les redirigera vers celui de la SOFAD (Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec) qui accepté d'héberger cette banque de référents culturels.

L'ACELF offrira un atelier précongrès en septembre pour celles et ceux désirant se familiariser avec ce nouvel outil. ←

Comités permanents sur les langues officielles :

La FNCSF invitée à témoigner à la fois à la Chambre des communes et au Sénat

Étude sur les programmes d'immersion dans la langue seconde au Canada

Le Comité permanent sur les langues officielles cherche à faire une étude sur les écoles d'immersion au Canada afin de comprendre les enjeux et les défis actuels liés à l'apprentissage d'une seconde langue officielle au Canada. Cette étude vise à examiner les écoles d'immersion en regard de l'accès, de leur capacité, des listes d'attente, des meilleures pratiques et de l'efficacité.

Le Comité recevra les témoignages et recommandations d'organismes clés, dont la FNCSF, sur la façon dont le gouvernement fédéral, tout en respectant les champs de compétences des provinces, pourrait améliorer sa contribution à l'enseignement de la langue seconde.



© 2003 Library of Parliament
© 2003 Bibliothèque du Parlement



La présidence et la direction générale de la FNCSF auront donc l'occasion de présenter leur position, le 23 mai prochain, sur les programmes fédéraux existants, leur mise en œuvre et leur financement. Ces audiences offrent l'occasion de formuler des suggestions pour améliorer les programmes existants ou proposer de nouveaux programmes qui relèveraient des responsabilités propres du gouvernement fédéral.

Il va sans dire que ce sera l'occasion de réitérer notre position sur ce sujet à savoir que l'immersion demeure un programme d'enseignement de langue seconde dans une école de langue anglaise.

Projet de loi S-211

La FNCSF témoignera, ce printemps, dans le cadre des audiences portant sur le projet de loi S-211 visant entre autres à moderniser la définition des communautés de langue officielle et reconnaître l'importance de la vitalité institutionnelle de celles-ci. S-211 propose une actualisation de la partie IV de la *Loi sur les langues officielles* – communications et services destinés au public.

Selon le projet de loi et conformément aux interprétations juridiques de nos lois linguistiques, l'obligation de fournir des services dans la langue de la minorité linguistique serait déterminée non seulement par des analyses statistiques, mais aussi par des critères qualitatifs, c'est-à-dire les caractéristiques propres à la communauté minoritaire.

Il convient aussi de noter que ce projet de loi introduit d'autres droits pour les voyageurs et exige que toute institution fédérale, y compris les tiers qui offrent des services au public pour le compte d'institutions fédérales, veille à assurer la disponibilité des services dans l'une ou l'autre langue officielle pour les voyageurs dans certains centres de transport désignés. Ces centres de transport sont les plus importants aéroports et services ferroviaires du pays dont la plupart, il faut le dire, sont déjà désignés bilingues.

Le projet de loi S-211 à la Loi sur les langues officielles permettrait de la moderniser, d'en clarifier les règlements d'application et de renforcer le concept de bilinguisme officiel dans la sphère fédérale, ce qui n'est pas sans importance puisque 14 000 bureaux fédéraux sont assujettis à cette loi.

Pourquoi un tel projet de loi?

La sénatrice manitobaine, Maria Chaput qui parraine le projet de loi explique : « Partout au Canada, les communautés de langue officielle vivant en milieu minoritaire travaillent avec acharnement pour garder leur langue, défendre leurs droits et protéger leurs acquis. Il est grand temps que la législation canadienne reconnaisse cette réalité et s'y adapte. »

La sénatrice avait déposé, en juin 2010, un premier projet de loi qui est mort au Feuilleton suite au déclenchement des dernières élections fédérales en mai 2011. Selon la sénatrice, « ce nouveau projet de loi garde intacts les éléments essentiels de l'ancien projet de loi. Il est conçu pour corriger certaines provisions désuètes de la *Loi sur les langues officielles* et ainsi encourager le plein épanouissement des communautés de langue officielle en milieu minoritaire. »



En février dernier, la sénatrice a rencontré des élèves et des enseignants de deux écoles de la Division scolaire franco-manitobaine soit l'École Christine-Lespérance à Winnipeg et de l'École Lajimodière à Lorette. Dans ces deux écoles, le projet de loi a été chaudement accueilli par le personnel enseignant. « Il est toujours spécial de rencontrer les enseignants, car ils sont les premiers témoins du fait que la Loi sur les langues officielles ne reflète plus la réalité des communautés de langue officielle en milieu minoritaire », soutient la sénatrice Chaput.

La loi actuelle parle de population surtout en termes généraux en s'inspirant des chiffres de Statistique Canada. Toutefois, les personnes capables de communiquer dans la langue de la population minoritaire ne sont pas prises en compte. Ce serait notamment le cas d'un enfant qui parle l'une des langues officielles à la maison, mais qui fréquente une école où les cours sont offerts dans l'autre langue officielle. L'aspect scolaire n'entre pas dans le calcul du nombre de personnes appartenant à une minorité linguistique. Le fait que le règlement d'application ne reconnaisse pas la vitalité institutionnelle d'une communauté implique qu'on en ignore la nature sociologique. Dans une petite communauté, cela peut déterminer si elle obtient ou non des services pour sa minorité linguistique.

Vous avez dit Comité sénatorial permanent des finances nationales?

La décision de renvoyer un projet de loi traitant de la *Loi sur les langues officielles* au Comité sénatorial permanent des finances nationales ne fait pas l'affaire de la sénatrice Chaput. « Le forum approprié est le Comité sénatorial permanent des langues officielles. Au Sénat, on charge toujours le comité dont le mandat est plus intimement relié au fond d'un projet de loi à en faire l'étude. Il est déplorable qu'on prenne délibérément une autre approche pour les communautés de langue officielle en milieu minoritaire », affirme-t-elle.

« C'est une approche contraire aux principes mêmes qui soutiennent la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi sur les langues officielles*. C'est aussi contraire au principe de protection des minorités qui est une valeur fondamentale reconnue par la Cour suprême. On laisse sous-entendre que le respect de leurs droits doit être évalué d'abord et avant tout d'une perspective financière. »

La FNCSF par l'entremise de son président et de sa direction générale en profitera pour faire valoir et présenter la position de notre fédération en matière de vitalité institutionnelle contribuant ainsi à la pérennité des écoles de langue française en situation minoritaire au Canada. ←



À noter au calendrier ...

Quoi : Congrès annuel de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques

Lieu : London (Ontario)

Quand : 3 au 5 mai 2013

Quoi : Formation sur la Pédagogie à l'école de langue française (PELF)

Lieu : Réseau national de leadership pour l'apprentissage au 21^e siècle (RNLA)

Quand : 8 mai 2013

Quoi : Comité exécutif de la FNCSF

Lieu : audioconférence

Quand : 8 mai 2013

Quoi : Congrès conjoint de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires du Québec (ADIGECS) et du Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGÉ)

Lieu : Drummondville (Québec)

Quand : 15 au 18 mai 2013

Quoi : Comparution devant le Comité permanent sur les langues officielles (Chambre des communes)

Lieu : Ottawa (Ontario)

Quand : 23 mai 2013

Quoi : Conseil d'administration de la FNCSF

Lieu : audioconférence

Quand : 23 mai 2013

Quoi : Rencontre extraordinaire des membres de la Table nationale sur l'éducation

Lieu : Ottawa (Ontario)

Quand : 3 juin 2013

Quoi : Rencontre du Comité de coordination du Comité tripartite

Lieu : Ottawa (Ontario)

Quand : 4 juin 2013 ←